

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL** *CROSSAC*

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 19

Représentés : 1

Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Mme Nathalie HINARD, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY

Secrétaire de séance : M Christian GUIHARD

**Délibération n°2024-01-001
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 DECEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à l'ensemble des Conseillers et est soumis au vote. Aucune remarque n'étant formulée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance
Christian GUIHARD**



Affiché le 13/02/2024



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL** *Crossac*

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 19

Représentés : 1

Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Mme Nathalie HINARD, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY

Secrétaire de séance : M Christian GUIHARD

**Délibération n°2024-01-002
BETEG – Test de réponse Thermique : Choix de l'entreprise**

Dans le cadre de la BETEG, un test de réponse thermique (TRT) doit être réalisé pour analyser les propriétés thermiques moyennes du terrain.

Une consultation a été menée auprès de 3 entreprises et 2 offres ont été remises, la 3^{ème} entreprise s'excusant de ne pouvoir intervenir dans les délais :

- BONNIER FORAGES – 22 303.00 € HT – Démarrage des travaux le 26/02/2024
- GEOFOR – 22 380.00 € HT – Démarrage des travaux le 04/03/2024

La commission TRAVAUX, réunie le mardi 06/02 propose de retenir l'offre de BONNIER FORAGES pour un montant de 22 303.00€HT. La durée prévisionnelle des travaux est de 3 semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Décide de retenir l'offre de BONNIER FORAGES pour un montant de 22 303.00€HT / 26 763.80 €TTC pour un démarrage des travaux le lundi 26 février 2024.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance
Christian GUIHARD**



Approuvé et affiché le 13/02/2024



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CROSSAC

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 19
Représentés : 1
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Mme Nathalie HINARD, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY

Secrétaire de séance : M Christian GUIHARD

Délibération n°2024-01-003

Salle des Sports – travaux de réfection de la toiture : Choix de l'entreprise

La toiture de la salle des Sports présente des infiltrations. Avant de réaliser les travaux de rénovation et d'extension, il convient de revoir l'étanchéité de la partie existante.

Une consultation a été menée pour laquelle nous avons reçu 4 devis :

REFECTION ETANCHEITE TOITURE SALLE DES SPORTS

	ALTO	SEO	SEO	SEO
HT	43 221,34	40 044,49	59 096,61	41 490,14
TTC	51 865,61	48 053,39	70 811,53	49 788,17
Procédé	Mat bitumeux IKO MONO RENO	PVC SIKA PLAN	EPDM SURE SEAL	Mat bitumeux SPORAFIX BICOUCHE

Plus-values	
Réfection ligne de vie	2 254,80 HT
Echelle d'accès crinoline	3 929,04 HT

La commission TRAVAUX, réunie le mardi 06/02, propose de retenir l'offre SEO SOPRAFIX BICOUCHE pour 41 490.14 € HT. Les plus-values ligne de vie et échelle à crinoline ne sont pas retenues pour le moment car un diagnostic plus poussé doit permettre de déterminer leur véritable nécessité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Décide de retenir l'offre de SEO SOPRAFIX BICOUCHE pour 41 490.14 € HT/49 788.17 € TTC**
- **Décide de ne pas retenir les plus-values ligne de vie et échelle à crinoline pour le moment.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance
Christian GUIHARD**



Archivé le 13/02/2024



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 19
Représentés : 1
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Mme Nathalie HINARD, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY

Secrétaire de séance : M Christian GUIHARD

Délibération n°2024-01-004

Pôle civique et convivial – Etudes complémentaires : Choix des entreprises

Afin de poursuivre l'avancement du projet de pôle civique et convivial, le Maître d'œuvre a lancé différentes consultations sur des études complémentaires portant sur :

- Etude de sol : mission géotechnique G1
 - o 3 offres reçues : APC 1 200 €HT / FONDASOL 2 000 €HT / GINGER CEBTP 1 930 €HT
 - o MCM propose de retenir l'offre de FONDASOL à 2 000 €HT, offre la plus détaillée et la plus complète en interventions
- Détection de réseaux
 - o 2 offres reçues : H-DETECT 935 €HT – DETECT RESEAUX 2 100 €HT
 - o MCM propose de retenir l'offre de H-DETECT à 935 €HT, offre la mieux-disante avec mémoire technique
- Diagnostic amiante et hydrocarbure
 - o 1 offre reçue : LD2i 265 € HT, offre conforme

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Décide de retenir l'offre de FONDASOL pour 2 000 € HT pour la mission G1**
- **Décide de retenir l'offre de H-DETECT pour 935 € HT pour la détection de réseaux**
- **Décide de retenir l'offre de LD2i pour les diagnostics amiante et hydrocarbure pour 265 €HT.**
- **Soit un montant total d'études complémentaires de 3 200 €HT / 3 840 € TTC**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



Affiché le 13/02/2024

**Le secrétaire de séance
Christian GUIHARD**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 19

Représentés : 1

Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Mme Nathalie HINARD, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY

Secrétaire de séance : M Christian GUIHARD

Délibération n°2024-01-005

**Actualisation de l'inventaire des zones humides et éléments structurants du paysage –
Composition du groupe d'acteurs locaux**

L'inventaire des zones humides et éléments structurants du paysage est une démarche rendue obligatoire dans le cadre de l'élaboration ou révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), schéma de cohérence territoriale (SCOT), et mise en conformité avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).

A l'échelle du territoire de l'intercommunalité, un premier inventaire avait été réalisé en 2013, pour répondre aux enjeux du premier SAGE Estuaire de la Loire de 2019. Il y a aujourd'hui nécessité de pouvoir disposer de données actualisées, notamment pour les communes étant en cours de révision de leur PLU, à savoir Pontchâteau, Sévérac, Saint-Gildas des Bois, Drefféac, et anticiper les besoins des autres communes.

La communauté de communes a retenu le bureau d'études HYDRO CONCEPT pour mener à bien la démarche et conduire la mission qui a débuté en avril 2023 pour les 4 premières communes, pour se poursuivre jusqu'au printemps 2024. Le comité de pilotage de lancement de la démarche qui s'est réuni le 11 avril 2023 a précisé le cadre d'intervention :

- La communauté de communes prend en charge le financement de l'étude,
- L'animation de la démarche repose sur le bureau d'études en lien direct avec les communes, qui restent « maîtresses » de l'étude sur leurs territoires,
- La gouvernance technique de l'étude s'appuie sur un comité de suivi et un groupe communal composé d'acteurs locaux à créer à l'échelle de chaque commune,
- La priorité sera donnée pour l'inventaire des zones humides et éléments paysagers des 4 communes en phase de révision de leur PLU. Les 5 autres communes dont Crossac seront traitées dans une seconde phase prévue en début d'année 2024,
- Le bureau d'études établit sur la base des documents en sa possession une première liste des zones à inventorier, étant entendu qu'une zone humide s'entend dès la présence d'eau dans le sol et qu'une haie s'entend comme une longueur de 10 mètres de long minimum.

VU la Directive Européenne Cadre sur l'eau (DCE) du 03 octobre 2000, transposée par la loi du 21 avril 2004,

VU la loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005 imposant une protection et gestion de la ressource « eau »,

VU la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA),
VU le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027,
VU les SAGE estuaire de la Loire et SAGE Vilaine,

CONSIDÉRANT la nécessité de définir la composition d'un groupe d'acteurs locaux pour la commune de Crossac, permettant une large représentation de la population locale et qui contribuera utilement à la connaissances des zones à inclure dans le travail de terrain (localisation source, date d'assèchement, travaux de drainage, zone de ruissellement, arrachage des haies...), réalisé par HYDRO CONCEPT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- Approuve la composition du groupe d'acteurs locaux ci-dessous, pour contribuer à l'actualisation de l'inventaire des zones humides et éléments structurants du paysage :

Qualité	Nom
Maire	DEMARTY Olivier
Adjointe Environnement	GOINEAU Frédérique
Adjoint Urbanisme	FONTENEAU Olivier
Représentant des agriculteurs	PIED Eric
Représentant des chasseurs	TUAL Jean-Luc
Représentant Bretagne vivante	COUERON Gilles
Représentant Curieux par Nature	RADIGOIS Thomas
Responsable des services techniques	JOALLAND Philippe
Mémoire de la commune	MAILLARD Jean-Claude
SBVB	AUDRAIN Caroline
SYLOA	CREED Ronan
PNRB	MACÉ Franck
Chambre d'agriculture	
DDTM	
OFB	
Agence de l'Eau	

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



Affiché le 13/02/2024

**Le secrétaire de séance
Christian GUIHARD**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL** *Crossac*

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 19
Représentés : 1
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Mme Nathalie HINARD, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY

Secrétaire de séance : M Christian GUIHARD

**Délibération n°2024-01-006
Remboursement des frais de déplacement des élus**

Vu les articles L 2123-18, L 2123-18-1 et L 2123-12 du CGCT ;

Les Élus peuvent bénéficier du remboursement des frais engagés pour se rendre à des réunions hors du territoire de la commune lorsqu'ils représentent la commune ès qualité, sous réserve de l'établissement d'un ordre de mission préalablement signé par le Maire ou le 1er adjoint. Sont remboursés les frais liés à l'utilisation d'un véhicule personnel (carburant, stationnement, péage,...) pour les réunions situées à plus de 15 km de la commune, sur la base des indemnités kilométriques fixées par l'arrêté ministériel en date du 26 août 2008 et calculée sur le trajet le plus court.

Les demandes de remboursement de transport doivent être transmises en mairie avec l'ensemble des pièces justificatives (convocation, ordre de mission, état des frais signé, carte grise du véhicule utilisé, RIB, ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Autorise le remboursement des frais de déplacement des élus désignés par le Conseil municipal pour les réunions situées à plus de 15 km de la commune selon les modalités suivantes :**
- **Ordre de mission préalable**
 - **Pour les réunions à plus de 15 km de la commune**
 - **Sur la base des indemnités kilométriques fixées par l'arrêté ministériel du 26 août 2008 et calculées sur le trajet le plus court**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance
Christian GUIHARD**



Affiché le 13/02/2024



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL** *CROSSAC*

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 19
Représentés : 1
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Mme Nathalie HINARD, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY

Secrétaire de séance : M Christian GUIHARD

**Délibération n°2024-01-007
Protection sociale complémentaire –
Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents**

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;
Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;
Sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial du 16/02/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, décide de :

- **Donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique, coordonnateur du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;**

- **Donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



Affiché le 13/02/2024

**Le secrétaire de séance
Christian GUIHARD**

